

Comité national, section 08

Motion médailles

Considérant que l'attribution automatique d'une prime au lauréat d'une médaille dénature l'esprit de ces médailles, la section 08 du CoNRS a décidé pour 2010 de ne pas proposer de lauréats pour les médailles de bronze et d'argent. La section 08 souhaite cependant qu'à l'avenir les médailles du CNRS puissent continuer à être attribuées à des chercheurs et enseignants-chercheurs en reconnaissance de la qualité de leurs travaux, mais sans impliquer automatiquement l'attribution d'une prime.

17 votants : 16 oui, 1 abstention